

Abrogation de la délégation de fonction de Madame Yolande PEYTAVIN

ARRETE n° ARR2024_0001

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU la séance d'installation du Conseil municipal du 4 juillet 2020, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des Adjointes au Maire ;

VU l'arrêté du 12 octobre 2020 donnant délégation de fonction à Madame Yolande PEYTAVIN, Première Adjointe au Maire ;

CONSIDERANT le courrier de démission de Madame Yolande PEYTAVIN de ses fonctions d'Adjointe au Maire acceptée par Madame la Préfète du Rhône ;

CONSIDERANT la séance du Conseil municipal du 6 janvier 2024, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection d'une nouvelle Adjointe au Maire en remplacement de Madame Yolande PEYTAVIN ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER – L'arrêté du 12 octobre 2020 portant délégation de fonctions à Madame Yolande PEYTAVIN est abrogé.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié à l'intéressée.

VENISSIEUX, le 8 janvier 2024

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "MP", written over a light blue grid background.

Michèle PICARD